

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-478-1936 promulguant dans la colonie le décret du 13 août 1936, abrogeant les dispositions du décret du 19 mars 1935 relatif à l'attribution aux magistrats coloniaux des distinctions dans la Légion d'honneur.

n° 5-478-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 septembre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, régissant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vue décret du 13 août 1936, abrogeant les dispositions du décret du 19 mars 1935 relatif à l'attribution aux magistrats coloniaux des distinctions dans la Légion d'honneur :

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 13 août 1936 susvisé, abrogeant les dispositions du décret du 19 mars 1935, relatif à l'attribution aux magistrats coloniaux des distinctions dans la Légion d'honneur. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

A, ANNET,